



ELECTIONS COMMUNALES 2026

Informations

Les élections communales 2026 sont organisées selon le calendrier fixées par les autorités cantonales dont les éléments principaux sont les suivants:

Vendredi 23 janvier 2026 - 12h00	Délai pour la demande de mode scrutin proportionnel.
Lundi 26 janvier 2026 - 12h00	Délai de dépôt des listes électorales* auprès du secrétariat communal.
Dimanche 8 mars 2026	Elections 1 ^{er} Tour
Dimanche 29 mars 2026	Elections 2 ^{ème} Tour

* Seules les listes déposées avec le formulaire ad hoc seront acceptées.

- La Commune s'occupe de la totalité des démarches en lien avec les listes électorales et prend en charge les frais d'impression du matériel de vote.
- Le matériel de vote sera envoyé par la Commune. Il contiendra uniquement les listes électorales, le certificat de capacité civique et les documents usuels.
- Les frais de campagne sont à la charge des candidats. Ces derniers se chargent eux-mêmes de l'envoi de la documentation électorale.
- La pose d'affiches électorales n'est pas autorisée sur le domaine public. L'affichage sur le domaine privé doit être fait dans le respect de l'Ordonnance sur la Signalisation Routière OSR Art.95-96-97
- Le secrétariat communal publiera début février sur le site Internet de la commune les informations relatives aux candidatures.

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 22 décembre 2025

